

## NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 17 Mars 2025

**Service** : Éducation

**Instructeur** : Frédéric DUHAMEL

**Rapporteur** : Nathalie TILLIER

**Délibération n° 7:**

Montants des crédits destinés aux élèves étaplois des établissements scolaires publics et privés

**Exposé :**

Chaque année, la ville d'Étaples-sur-mer octroie un budget à toutes les écoles maternelles et primaires publiques et privées de la commune pour les élèves étaplois.

Les crédits sont répartis pour l'achat de fournitures et acquisition de petits matériels, de manuels scolaires ou matériel TICE, crédits BCD et multi-média et crédits spéciaux accordés aux enfants en difficultés scolaires pour la rentrée 2025/2026.

Toutes les commandes sont à remettre par les directeurs/rices des écoles au Service Éducation pour validation et envoi aux fournisseurs retenus lors de l'appel d'offres.

**Il est proposé à l'Assemblée** d'adopter les crédits destinés aux élèves étaplois des écoles publiques et privées suivant les dispositions et modalités reprises dans la délibération ci-après.







Délibération n° 7

Conseil Municipal du Lundi 17 Mars 2025

Pôle Éducation

Domaine de compétence :

8.1 - Enseignement

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :  
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

**Présents :** Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint(s)**, Madame Lyllane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Joslane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

**Votants :** 30**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Crédits pour la rentrée 2025/2026

Rapporteur : Madame TILLIER Nathalie, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Montants des crédits destinés aux élèves étaplois des établissements scolaires publics et privés

**Vu** l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

**Vu** la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 06 Mars 2025,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des crédits fournitures et manuels scolaires accordé aux élèves étaplois de toutes les écoles de la commune (Jean Macé, Jean Moulin, Rombly, Saint-Michel-Saint-Joseph et Notre Dame de Foy) pour la rentrée 2025/2026.

**Considérant** que le montant et les modalités, en sont fixés comme suit :



**Fournitures scolaires et acquisitions petit matériel pour chaque élève étaplois :**

- Maternelles : 31,80 € - Élémentaires : 31,80 €

**Manuels scolaires ou matériel TICE (logiciel...) :**

- Maternelles : 6,50 € - Élémentaires : 15,40 €

**Crédits BCD et Multimédia :**

- Maternelles : 250 € pour les établissements suivants : Jean Macé, Rombly, Jean Moulin, Saint-Michel/Saint-Joseph et Notre Dame de Foy.

- Élémentaires : 370 € pour les établissements suivants : Jean Macé, Jean Moulin, Rombly, Saint-Michel/Saint-Joseph et Notre Dame de Foy.

**Crédits spéciaux :**

Il est proposé à l'assemblée d'améliorer la prise en charge des enfants en difficultés scolaires en accordant un crédit de 100 € (cent euros) par école et par année afin d'acquérir exclusivement du matériel pédagogique spécifique afin de réduire les inégalités d'apprentissage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'adopter les crédits destinés aux élèves étaplois des écoles publiques et privées suivant les dispositions et modalités ci-avant.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2025 – Compte 6067.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.